

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de M. Daniel GUÉRIN, Maire.

Présents : Messieurs Daniel GUÉRIN, Alain LEBAS, Arnaud DOLLEY, David MERCIER, Xavier ORDAS, Kévin CHAMPAGNEUR, Yves LERBOUR, Mesdames Danine LASTELLE, Virginie HAMELIN, Elisabeth LE BRETON, Pascale GANGNET, Armelle COLTEE, Karine MESSIER, Anne-Laure HAURD.

Absent excusé : Jacques BOURDEL.

Pouvoir : Jacques BOURDEL donne son pouvoir à Alain LEBAS.

Madame Pascale GANGNET a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, pour 759 069.56€ en fonctionnement et 1 244 657.77€ en investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de l'assainissement qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, pour 63 525.67€ en fonctionnement et 52 036.84€ en investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 du lotissement Le Closet qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, pour 1 776 712€ en fonctionnement et 1 709 000€ en investissement.

DEMANDE D'EMPRUNT

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Pour financer l'attente des encaissements des ventes de terrains du lotissement le Closet, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 000 000 euros (*un million*)
- Taux : 0,68 %
- Durée : 2 ans
- Type d'amortissement du capital : in fine
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 1000 €

Article 2 :

Mr Daniel GUERIN, Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3 :

La Mairie de Reviers décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

VOTE DES TAXES DIRECTES

Le conseil municipal a voté les taxes comme suit :

- Taxe foncière Bâti : 38%
- Taxe foncière non bâti : 46%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter ces taxes pour l'année 2020.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'office Courseullais des sports demande 390€, le conseil municipal souhaite avoir des compléments d'informations (bilan 2019, liste des adhérents, tarifs Courseullais et tarifs Revitais). Le sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

L'association Tralal'air ne fixe pas le montant de la subvention souhaitée. Cette association se présente via un courrier de Madame Fontaine, responsable de l'association, adressé le 22 janvier 2020 à la Mairie. Le conseil municipal propose une rencontre avec l'association.

L'association de chasse de Reviers demande une subvention de 250€, au vu du bilan 2019, le conseil municipal accepte, à l'unanimité le versement de cette subvention de 250€.

VERSEMENT DES INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal, délibère sur l'octroi à Monsieur le Receveur municipal de l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, ainsi que l'indemnité de confection du budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de verser cette indemnité au receveur municipal de Ouistreham qui est actuellement M. Le Gros.

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE– Convention 2020-2021

La communauté de communes Cœur de Nacre a signé la convention d'animation pour le programme de lutte collective contre le frelon asiatique.

La participation du Conseil Départemental pour la destruction des nids secondaires est de 30% plafonné à 110€ du coût de destruction dans la limite d'une enveloppe votée.

Le conseil municipal souhaite adhérer jusqu'au 31/12/2021 à ce programme.

A l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer la convention 2020-2021, et rappelle que les nids primaires seront également pris en charge par la commune.

DESIGNATION D'UN REFERENT FORET-BOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Armelle COLTEE référent Forêt-bois.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

La composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cœur de Nacre est fixée à 32 conseillers répartis entre les communes membres. Le nombre de conseillers communautaires par commune est fonction du nombre d'habitants.

Pour Reviers :

1 conseiller : Daniel Guerin

1 suppléant : Arnaud Dolley

Il est toutefois possible de désigner des conseillers municipaux dans chacune des commissions communautaires.

Se sont proposés :

- 1ère commission - Finances - Ressources humaines - Mutualisations

Anne-Laure Huard

Danine Lastelle

Pascale Gangnet

- 2ième commission - Tourisme - Evenementiel - Relations extérieures

Elisabeth Le Breton

Xavier Ordas

- 3ième commission - Développement économique et emploi

Néant

- 4ième commission - Urbanisme - Droit des sols - Travaux

Arnaud Dolley

Yves Lerbour

- 5ième commission - Politique Environnementale - Mobilité

Arnaud Dolley

Pascale Gangnet

- 6ième commission - Solidarités territoriales - Aide sociale - Politique des aînés - Gens du voyage

Armelle Coltéé

- 7ième commission - Gestion des risques - Gestion des crises - Gestion des déchets

Alain Lebas

Yves Lerbour

- 8ième commission - Politique culturelle et sportive - Relations avec les associations intercommunales - Jeunesse

Kevin Champagneur

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS

Alain LEBAS Taxe Foncière

Danine LASTELLE Taxe Foncière

Kévin CHAMPAGNEUR Taxe Foncière

Armelle COLTEE Taxe Foncière

Pascale GANGNET Taxe Foncière

Jean-Pierre HAMELIN Taxe Foncière

Anne-Laure HUARD Taxe Foncière

Elisabeth LE BRETON Taxe Foncière

Yves LERBOUR Taxe Foncière

David MERCIER Taxe Foncière

Karine MESSIER Taxe Foncière

Xavier ORDAS Taxe Foncière

Jean-Michel BLANLOT Taxe Foncière

Fabien GUILLOTTE Taxe Foncière

Anne LESAGE Taxe Foncière

Sébastien ROLLAND Taxe Foncière

Patrick FAUCAMPRE Taxe Foncière

Francine MARIE Taxe Foncière

Jean-Baptiste ROUZIN Taxe Foncière

Laurent DOLLEY Taxe Foncière

Jeanine LEDARD Taxe habitation

Jacques BOURDEL Taxe Foncière

Arnaud DOLLEY Taxe Foncière

Pierrick GESCHIER Taxe Foncière

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale sera composé de 7 membres du conseil municipal et 7 membres extérieurs :

-Danine LASTELLE

-Arnaud DOLLEY

-Armelle COLTEE

-Xavier ORDAS

-Karine MESSIER

-Alain LEBAS

-Elisabeth LE BRETON

-Catherine GUILLOTTE

-Cathy CAUVET

-Martine LEBAS

-Nadine ROBITAILLIE

-Dorothé FAUGERE

-Pauline DUVAL

-Cécile ORDAS

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 (fêtes et cérémonies)

Les membres du conseil municipal de Revières, ont délibéré sur les dépenses à engager au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Les dépenses imputées à ce compte sont :

- Le nécessaire pour le beaujolais nouveau
- Café et sucres Mairie

- Raquettes du 8 mai, 11 novembre et 6 juin
- Nécessaire pour les cérémonies du 8 mai, du 11 novembre et 6 juin
- Repas des portes drapeaux
- Fleurs pour mariages, baptêmes et décès
- Repas des conseils municipaux
- Cartes cadeau
- Nécessaire pour les manifestations impliquant les habitants (fêtes de village, feu de la St Jean etc...)

PRIME AUX AGENTS MOBILISES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE

La mesure gouvernementale liée au Covid19, s'applique aux employés municipaux par l'octroi d'une prime.

3 tranches sont proposées:

- 330 euros
- 660 euros
- 1 000 euros

Vote du conseil : tranche 2 : 8 voix exprimées (T1 : 4 voix - T3 : 4 voix)

Les bénéficiaires sont les 4 employés municipaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*Mise à disposition d'une machine à pain face à la mairie.

Alimentation en pain 3 fois par jour par la boulangerie de Courseulles

Capacité maximum : 60 baguettes traditions

Paiement par carte bleue et espèces

Approuvé par le conseil

*Diffusion du bulletin municipal : 2 fois par an

Approuvé par le conseil

*Rencontre avec les Conseillers départementaux fixée au jeudi 9 juillet à 18h30

Cette rencontre à pour but d'aborder des sujets tels que la voirie, la fibre...

*Projet de Centre Equestre

A reporter au prochain conseil

*Demande d'occupation d'un logement communal situé à l'ancien presbytère, le logement ne sera pas remis en location avant que des travaux de rénovation et de sécurisation ne soient faits.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30